

Guichet Unique de l'Habitat – OPAH



Communauté de Communes du Pays de Mortagne

Hatéis Habitat

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat –
Conseiller en Habitat
7 impasse Thalès – 85000 LA ROCHE SUR YON
02 51 36 82 63
hateis@hateis.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

L'objectif de l'opération est de réduire la consommation énergétique des constructions existantes en incitant les particuliers à procéder à des travaux de rénovation énergétique de leur habitation. Ce dispositif s'inscrit dans la politique de l'habitat et de l'énergie de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne

TYPE D'AIDE

Subvention/Prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE :

Le périmètre d'étude s'étend aux communes de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne : Mortagne-sur-Sèvre, Chanverrie, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Saint-Malo-du-Bois, Mallièvre, Saint-Aubin-des-Ormeaux, Saint-Martin-des-Tilleuls, Tiffauges, La Gaubretière, Les Landes-Genusson, Treize-Vents.

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES :

Ménages modeste et très modestes (ANAH) et propriétaire bailleurs

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE :

Le projet, devra être visé par un conseiller lors des permanences PTREH mises en place par la Communauté de Communes. Aussi, le bénéficiaire n'aura de garantie d'obtention de l'aide qu'après accord écrit de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne et ne doit donc pas engager ses travaux avant d'avoir rencontré le conseiller PTREH de la Communauté de Communes.

Logement de plus de 15 ans (sauf travaux adaptation)

Conditions de ressources

Travaux réalisés par des professionnels RGE (fourniture et pose)

Pour les travaux d'adaptation : être âgé au minimum de 60 ans ou d'avoir un justificatif de handicap reconnu de 50 % minimum

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE :

250 € prime forfaitaire en complément ANAH ou 500 € pour les dossiers qui n'ont pas d'aides complémentaires (autres que aides ANAH/Département)

Pour l'adaptation au logement : 15% du montant travaux (800 € max.) pour les dossiers qui n'ont pas d'aides complémentaires (autres que aides ANAH/Département)

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS :

ANAH

Département

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS :

L'enveloppe allouées pour l'année 2022 est de 558 000 €

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (opérations ayant eu lieu, montant des aides allouées...) :

2021	Sommes Devis HT	Sommes Engagées	Nbr de dossiers
Façade	155 155.24 €	38 763.99 €	16
Matériaux	52 662.17 €	4 000.00 €	8
Energies Renouvelables	655 377.68 €	78 200.00 €	95
ECOPASS	/	6 000 €	4
PTRE	1 542 912.11 €	149 925.81 €	111
OPAH	700 884.31 €	14 259.05 €	31
TOTAL	3 106 991.51 €	291 148.85 €	265